

# APPEL À PROJET

Prix Dauphine pour l'art contemporain



**pdac**

→ candidatures.pdac@gmail.com

→ jusqu'au 24 février 2024



pépinières  
européennes  
de création



Crous  
Paris



EM  
MOC

DECK & DONOHUE

PSL  
UNIVERSITÉ PARIS

Dauphine  
UNIVERSITÉ PARIS

LE CHASSIS

CRÉDIT AGRICOLE



Artsper



MAIRIE DU  
XVI



CRÉDIT AGRICOLE



LA PLUS ANCIENNE MAISON  
DE CHAMPAGNE

LE CURIEUX  
DES ARTS

# PRIX DAUPHINE POUR L'ART CONTEMPORAIN

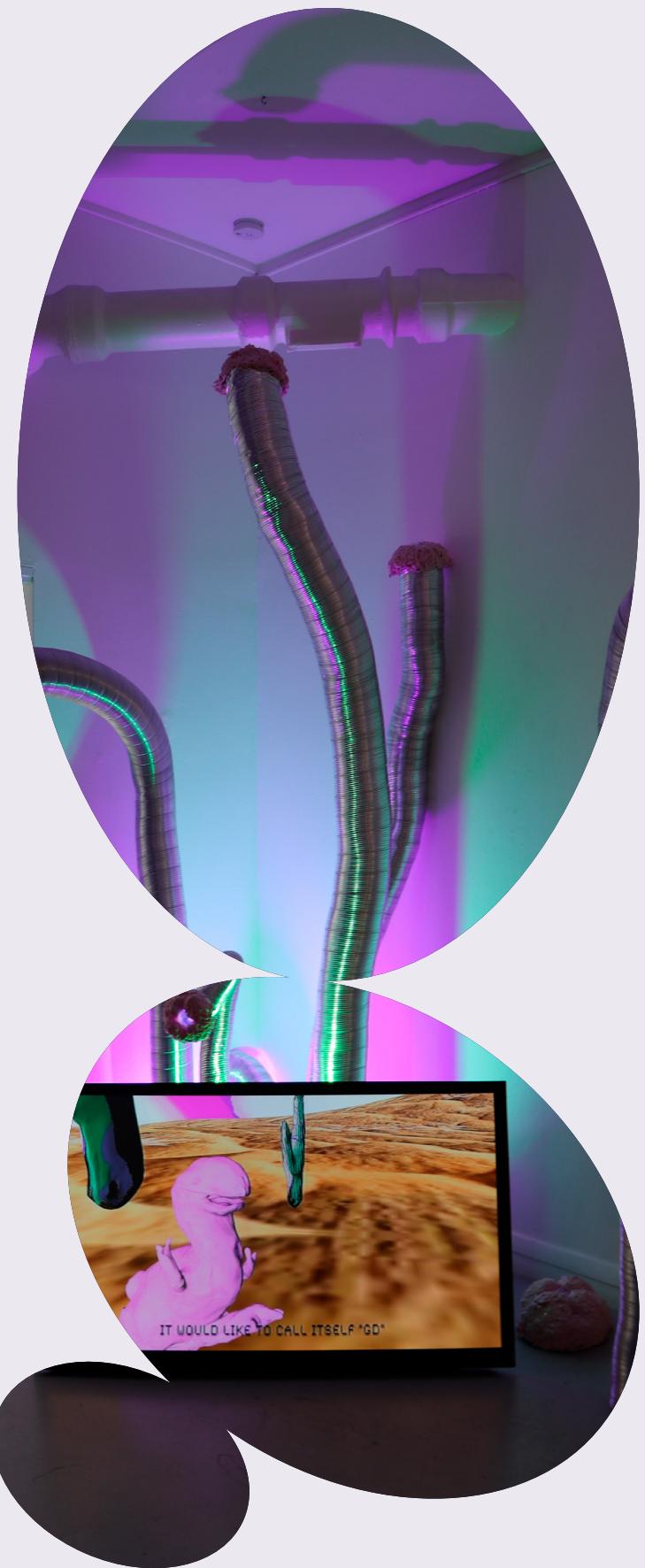
Soutenu par l'Université Paris-Dauphine PSL, le Prix Dauphine pour l'Art Contemporain est une initiative créée en 2014 par un collectif d'étudiant·e·s. Engagé auprès de la jeune création, il vise à promouvoir le travail créatif des étudiant·e·s en école d'art et des artistes de moins de 30 ans.

Depuis huit ans, la spécificité du Prix Dauphine tient dans un parti pris : valoriser du même geste les activités de création et de curation en récompensant chaque année un binôme artiste / curateur·rice. L'enjeu est de mettre en lumière la complémentarité du regard de chacun·e sur la création et de permettre l'émergence de nouvelles dynamiques de travail.

Pour cette édition 2023, les œuvres répondront aux divers axes de la thématique retenue : Monstrueux, le merveilleux à rebours. Les candidatures sont ouvertes du 5 janvier au 24 février 2023 à 23h59. Les noms des cinq binômes sélectionnés pour l'exposition seront annoncés courant avril.

Des professionnels de l'Art contemporain sélectionneront cinq binômes qui seront exposés dans la Galerie du Crous de Paris, 11 Rue des Beaux Arts, 75006 Paris, du 8 au 17 juin 2023.

Un prix du public et un prix du jury, respectivement dotés de 1 000€ et 2 000€, seront attribués à deux binômes à l'issue de l'exposition.



## THÉMATIQUE 2024

Peut-on jamais échapper à la rupture ? Face à l'inévitable, il ne nous reste qu'à :

*« Tenter, braver, persister, persévérer, s'être fidèle à soi-même, prendre corps à corps le destin, étonner la catastrophe par le peu de peur qu'elle nous fait, tantôt affronter la puissance injuste, tantôt insulter la victoire ivre, tenir bon, tenir tête (...) »*

Victor Hugo, *Les Misérables*

La rupture prend une multitude de formes qui aboutissent toutes à des changements profonds et au renouvellement de notre horizon intérieur. La rupture amoureuse nous force à faire un deuil parfois libérateur. La rupture esthétique révolutionne un art et transforme un oeil.

La rupture politique fâche et agrandit les possibles. La rupture est une succession d'instants, du point rupture au fracas des morceaux d'une relation qui se brise. Elle pénètre les êtres et les choses et trouble les surfaces comme les profondeurs. La rupture brise et à travers elle le courage de faire autrement pointe. Nos ruptures nous façonnent. Nos ruptures nous épuisent. Nos ruptures nous grandissent.

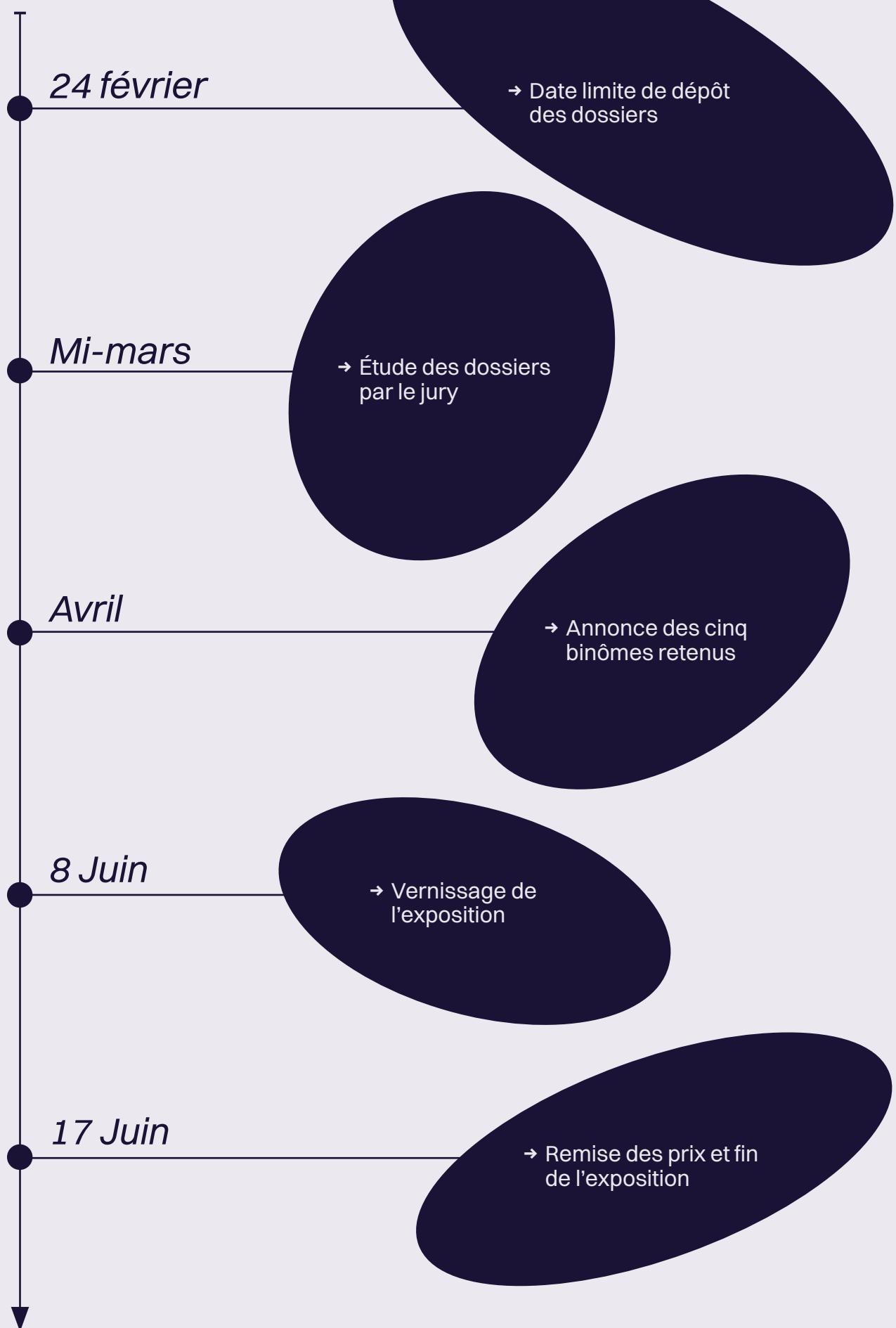
Et soudain l'après.



## LE JURY

Le Prix Dauphine pour l'Art Contemporain convie chaque année un jury composé de professionnel·le·s venant des différents champs du monde de l'art, pour mettre en avant la création émergente. Le jury, qui sera dévoilé au cours du mois de janvier, se réunira en mars pour choisir les binômes de la dixième édition. Les prix du jury et le prix du public, d'une valeur respective de 2000€ et 1000€, seront remis lors de la journée de clôture de l'exposition, le 17 juin 2024.

## LE CALENDRIER



## LES CONDITIONS

L'appel à candidature s'adresse à la création émergente, c'est- à-dire à tous les curateur·rice·s et artistes plasticien·ne·s de moins de 30 ans, étudiant·e·s ou jeunes professionnel·le·s, sans distinction de nationalité ou de pratique (photographie, peinture, installation, vidéo, etc.). Seront retenues les candidatures composées d'un binôme avec un·e artiste et un·e curateur·rice, âgé·e·s tous deux de moins de 30 ans à la date de clôture de l'appel à projets.

Les œuvres présentées peuvent être des œuvres déjà existantes ou créées spécifiquement pour le Prix.

Les candidat·e·s devront présenter une ou plusieurs pièces, accompagnées d'un texte rédigé par le·la curateur·rice. Les éléments fournis doivent permettre au comité de sélection de se faire l'idée la plus précise possible du projet des candidat·e·s.

Pour participer, les binômes candidats devront déposer un dossier de participation qui comportera obligatoirement les éléments suivants :

→ **La fiche d'inscription complétée** par chaque membre du binôme;

→ **Le curriculum vitae et portfolio de l'artiste;**

→ **Le curriculum vitae du·de la curateur·rice;**

→ **La note d'intention** du projet rédigée par le·la curateur·rice (1 page maximum).

→ **La fiche technique accompagnée des visuels** (en couleur), **des œuvres légendées** (titre, année, dimensions, matériaux, poids, fiche technique d'accrochage si besoin) **et de tout document** (croquis, image, plan de scénographie, etc.) que le binôme candidat juge nécessaire à la compréhension et l'appréciation du projet.



### **IMPORTANT**

Le rendu d'un dossier incomplet rend caduque la candidature.

L'envoi des candidatures se fait par voie électronique : ce dossier devra se présenter sous la forme d'un **document PDF unique de 15 pages maximum**. Il devra être envoyé **au plus tard le 24 février 2024 à 23h59** à l'adresse suivante : **candidatures.pdac@gmail.com**

# FICHE À REMPLIR

## Fiche d'inscription de l'artiste

Nom, Prénom(s) : .....

Nationalité : .....

Date et lieu de naissance : .....

Adresse : .....

Mail : .....

Portable : .....

Établissement : .....

Diplômes : .....

Spécialisation : .....

Vous êtes autodidacte ? Racontez-nous votre  
parcours : .....

## Fiche d'inscription du·de la curateur · rice

Nom, Prénom(s) : .....

Nationalité : .....

Date et lieu de naissance : .....

Adresse : .....

Mail : .....

Portable : .....

Votre parcours : .....

→ À joindre au dossier  
de candidature

# MODALITÉS DE CANDIDATURE

## **I. DROITS ET GARANTIES**

Les candidat·e·s et artistes sélectionné·e·s déclarent expressément détenir les droits de toute nature sur leur oeuvre (image, musique et son) permettant de concourir au Prix Dauphine pour l'Art Contemporain. Ils garantissent l'équipe organisatrice contre tout recours ou toute action par toute personne, ayant participé ou non à la production de l'oeuvre, susceptible de faire valoir un droit de quelque nature qu'il soit sur cette oeuvre.

## **II. AUTORISATION DE CESSION ET D'EXPLOITATION**

Les noms et photographies des artistes dont les oeuvres seront retenues par le jury pourront être utilisés sur les supports de communication du Prix Dauphine pour l'art contemporain: site internet, presse papier, réseaux sociaux. Dans le cadre de sa participation au Prix Dauphine pour l'art contemporain, l'artiste autorise l'exposition de son oeuvre au sein de l'espace d'exposition. Il cède, par ailleurs, les droits patrimoniaux sur son oeuvre pour toute utilisation non commerciale dans le cadre de l'exposition et de la communication corollaire. L'équipe organisatrice s'engage à ne recourir à aucune exploitation de leur(s) oeuvre(s) en dehors de celle nécessaire pour la communication, la production et le déroulement du Prix Dauphine pour l'art contemporain et de tout événement qui y est directement lié.

Cette cession est valable pour la durée de l'exposition et les deux années suivantes afin de permettre à l'association de promouvoir l'édition 2024. L'association s'engage en

contrepartie à rétribuer les artistes et curateur·rice·s sélectionné·e·s et non lauréat·e·s à hauteur de 150 euros par personne notamment pour leur participation, la présentation de leur projet et la cession des droits liés.

## **III. ANNULATION ET MODIFICATIONS**

L'équipe organisatrice se réserve le droit de modifier, suspendre, interrompre, reporter, annuler ou proroger le Prix Dauphine pour l'art contemporain si les circonstances le nécessitent, leur responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

L'équipe du Prix se réserve le droit de modifier l'emplacement de certaines oeuvres exposées en vue du respect de normes de l'espace d'exposition.

## **IV. DÉGRADATION**

L'équipe organisatrice ne pourra pas être tenue responsable de toute dégradation éventuelle et fortuite des oeuvres lors de l'installation, du vernissage, de l'exposition, du finissage et du démontage des oeuvres.

## **L'ARTISTE**

Je soussigné(e).....  
atteste avoir pris connaissance et adhéré aux conditions mentionnées aux paragraphes I, II, III et IV.

## **LE · LA CURATEUR · ICE**

Je soussigné(e) .....

atteste avoir pris connaissance et adhéré aux conditions mentionnées aux paragraphes I, II, III et IV.

## MODALITÉS D'EXPOSITION

Depuis plusieurs années, le Prix Dauphine pour l'art contemporain collabore avec la GALERIE DU CROUS pour offrir le meilleur espace d'exposition et la plus grande visibilité possible aux lauréat·e·s du Prix. Consacrée à la promotion de la jeune création contemporaine, la GALERIE DU CROUS offre une plateforme d'expression pour les jeunes artistes, encore étudiants ou récemment diplômés. Tout au long de l'année, la galerie organise une vingtaine d'expositions individuelles ou collectives, issues de projets innovants et pluridisciplinaires.

La GALERIE DU CROUS offre 160 m<sup>2</sup> d'exposition sur deux étages, dont un très bel espace sous verrière.

Les binômes prennent en charge le transport de leurs œuvres ainsi que le montage de l'exposition au sein de la GALERIE DU CROUS (qui se fera avec l'aide de l'équipe de production du Prix d'art contemporain). De même, ils s'engagent à récupérer leurs œuvres à la fin de l'exposition. Le montage se déroulera entre le 5 et le 8 juin, avec l'appui du régisseur de la GALERIE DU CROUS et des équipes de production du Prix Dauphine, dans le cadre d'une scénographie pensée par nos équipes. Le démontage se fera le 18 juin. Les binômes sélectionnés s'engagent à être présents le jour du vernissage et du finissage de l'exposition et seront conviés aux temps forts organisés tout au long de la durée de l'exposition.



